

## Les manipulations constitutionnelles de Monsieur Macron

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 15 décembre 2020

Pour finir l'année en beauté, et donner un semblant d'utilité au bidule qu'est sa « Convention citoyenne pour le climat », sortie de nulle part, Emmanuel Macron a pris le parti d'annoncer un référendum pour « introduire les notions de biodiversité, d'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique » dans l'article 1 de la Constitution.

Une fois de plus, notre chef de l'État fait montre de son lamentable sens des priorités. Comme une boussole qui a depuis longtemps perdu la trace du nord magnétique, il s'affole et cherche désespérément l'orientation, le cap à suivre pour donner un sens à sa mission présidentielle qui en est dénuée depuis de longs mois déjà.

**Il se rabat sur le chiffon vert du climat, le seul que les hommes de gouvernement sont capables aujourd'hui d'agiter pour montrer qu'ils se projettent loin et travaillent pour l'avenir.** Terrible restriction d'horizon : la lutte contre le réchauffement climatique est devenue le seul dossier sur lequel les dirigeants communiquent pour montrer qu'ils savent se soucier des générations futures.

Une fois de plus, cette fougade venue d'en haut témoigne de l'incapacité d'Emmanuel Macron à exercer correctement le pouvoir. Pour commencer, **il est inutile d'en rajouter sur le climat, car la Constitution est déjà abondamment pourvue en la matière.** Depuis 2005, la Charte de l'environnement a été intégrée dans le bloc de constitutionnalité du droit français. De ce fait, notre constitution comporte déjà tout ce qu'il faut en termes de protection de la biodiversité ou du climat. **En remettre une couche n'est pas de l'activité, mais de l'activisme.**

Dans les prochains mois, nous allons voir se multiplier les échéances électorales. Régionales, départementales, et bien sûr, en bout de course, les élections présidentielles. Alors que les gens ont été terriblement réticents à l'idée de se rendre aux urnes pour les municipales, on rajouterait un scrutin supplémentaire ? Qu'espère-t-il en faisant ainsi un référendum alors que l'échéance des présidentielles se rapproche ? **Faire une sorte de plébiscite sur sa personne, surfer sur la pseudo-vague verte identifiée à l'occasion des municipalités, pour se redonner une légitimité ?** Il s'agit une fois de plus d'une manœuvre politicienne de la part du chef de l'Etat, un moyen grossier de remettre la machine « en marche ». Mais c'est un mauvais calcul : la vague verte n'existe pas, elle n'est qu'un avatar de l'union des gauches, et il serait vain d'espérer bâtir une stratégie sur elle.

**Plus fondamentalement, nous avons un président qui joue avec la démocratie, ou le peu qu'il en reste.** La mise en branle du processus référendaire est hautement compliquée dans le contexte actuel. Comme il s'agirait d'un référendum constitutionnel, il faudrait un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur un texte identique, avant que le référendum puisse se tenir. Or, pour l'instant, le Sénat n'a absolument pas envie de donner des gages au chef de l'Etat : il est même son principal opposant. Emmanuel Macron le met donc scandaleusement sous pression, et dit en quelque sorte aux sénateurs : « si vous refusez le référendum, vous montrez votre vrai visage en osant admettre que vous vous moquez de l'urgence climatique ! Que c'est vilain ! » Une bien basse manœuvre...

Il faudrait que Monsieur Macron arrête de jouer aux apprentis sorciers avec la constitution. Elle n'est pas faite pour cela. **Elle n'est pas destinée à servir de variable d'ajustement à ses mesquins petits calculs politiques.** La constitution, malgré tous ses défauts, est censée être la norme et la référence de notre vie politique, pas l'instrument servile d'un homme qui ne sait que dégrader tout ce qu'il touche.

**François Billot de Lochner**